

Comité Social Territorial

CDG 49



Présentation

Création

Composition

Rôle

Fonctionnement

Compétences



CREATION

Un CST est créé dans chaque Centre De Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents

DÉCRET N°2021-571

Composition du CST

- ➔ **1 Président**
- ➔ **8 représentants des collectivités (et 8 suppléants)**
- ➔ **8 représentants du personnel (et 8 suppléants)**
- ➔ Secrétariat assuré par un représentant des collectivités et d'un représentant du personnel, aidés par un fonctionnaire

Les représentants

Des représentants des collectivités désignés par la Présidente du CDG parmi les membres du conseil d'administration

Des représentants du personnel élus lors des élections professionnelles du 08 décembre 2022

Rôle du CST

- Instance consultative
- N'est pas saisi pour les questions relatives à la situation individuelle des agents
- Compétent pour les questions relatives à l'organisation collective des services et à la Santé, la Sécurité et Conditions de Travail des agents (FSSCT)

Fonctionnement du CST



Règlement Intérieur propre au CST et FSSCT

4 séances à l'année (et
plusieurs séances de
rattrapage)

Information des collectivités 2 mois à l'avance

Clôture de réception des
dossiers 1 mois avant le
CST

Convocation et envoi des
dossiers aux membres 3
semaines avant le CST

Ordre du jour complémentaire possible 2 semaines avant la réunion

Obligation de discrétion
professionnelle

QUORUM: nécessité d'avoir la moitié des membres présents dans chaque collège

Si quorum non atteint:
nouvelle convocation sous
8 jours sans comptage des
membres présents

Fonctionnement du CST

 **Les séances du CST ne sont pas publiques**

 Possibilité de solliciter des experts (ils n'ont pas voix délibérative)

 **Les services de médecine professionnelle, les assistants de prévention et l'agent chargé d'inspection peuvent assister à la FSSCT**

Avis rendu : avis simple qui ne lie pas l'autorité territoriale

Avis émis à la majorité des membres présents pour chaque collège

Si partage des voix: l'avis est réputé avoir été donné

Les abstentions sont comptabilisées mais ne sont pas exprimées dans le vote

En cas d'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel: réexamen en CST dans les 30 jours sans quorum

**Rédaction d'un procès verbal signé par le Président et les secrétaires de séance .
Transmis aux membres dans les 15 jours**

Avis transmis aux collectivités, information aux membres des suites données à leurs avis dans les 2 mois

Compétences du CST

Organisation des services - Évolutions ayant un impact sur le personnel



Modification de la structure des services

Délégation de service public, suppression de service, transfert de service à un EPCI

Changement d'organigramme



Organisation du travail: horaires, aménagement des postes, matériel...

Modernisation et choix de nouvelles techniques de travail: télétravail, changement important de matériel...



Compétences du CST

Fonctionnement des services



Aménagement du temps de travail: durée, protocole RTT, temps partiel, autorisation spéciale d'absence

Compte-Epargne-Temps

Fixation de la journée de solidarité

Règlement intérieur



Augmentation et diminution du temps de travail

Taux de promotion d'avancement de grade

Astreintes

LDG



Compétences du CST

**Formation,
insertion et
promotion à
l'égalité
professionnelle**



Règlement de formation

Plan de formation

Conditions d'accueil des
apprentis



Compétences du CST

**Orientation en
matière politique
indemnitaire et des
critères de répartition
- RIFSEEP
-Tickets restaurant
-Forfait Mobilité Durable**



**Protection sociale
complémentaire
et action sociale**



**Orientations
relatives aux
effectifs, emplois
et compétences**



Rapports présentés

(1 fois/an)



Rapport Social Unique

Rapport sur les emplois permanents à temps non complet

Rapport sur l'apprentissage



Formation spécialisée

Santé

Sécurité

Conditions de Travail

CDG 49



Compétences



Compétences de la FSSCT

Contribue à la protection de la santé physique et mentale des agents

Questions d'hygiène, de sécurité, de santé et de conditions de travail



Visite des services

Accidents de service,
enquêtes

Droit de retrait des agents
(Dangers graves et
imminents)

Amélioration des conditions
de travail



Évaluation des risques
professionnels

Information

RASSCT

Rapport annuel de la
Médecine du Travail

Bilan des AT des collectivités
rattachées à la FSSCT



Secrétariat du CST/FSSCT

Interlocuteurs

M. BRANCHEREAU
David

Responsable Hygiène et
Sécurité
ACFI

Mme ROBERT
Delphine

Conseillère Hygiène et Sécurité
Secrétariat du CST



comite.technique@cdg49.fr